Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 19 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

**2019 DAC 328** Subvention (2.000 euros) à Art sous X (14e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Art sous X (14e);

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

## Délibère:

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Art sous X, 56, rue d'Alesia (14e). 185052 – 2019-07668

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

**Anne HIDALGO**